

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la prévention des feux de forêts des secteurs du massif forestier de Sologne et le massif de Gros Bois, quatre réunions d'information sur les **Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)** sont organisées.

A destination des particuliers, des propriétaires forestiers, des collectivités... interviendront la Direction Départementale des Territoires (DDT) assisté du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), de l'Office National des Forêts (ONF).

- CHATILLON SUR CHER le 3 septembre à 18h30 à la salle des fêtes
5 Rue du Foyer Rural
- GY EN SOLOGNE le 18 septembre à 18h30 à la salle des fêtes
Rue de la Croix St André
- FRESNES le 24 septembre à 18h00 à la salle multiactivités
Rue Jean- Marie Marsault
- NOYERS SUR CHER le 8 octobre à 18h00 à la salle des fêtes
Place Lucien Guerrier

Ci-joint la carte des zones des communes concernées par les OLD sur notre secteur :



Pour identifier avec précision les zones concernées, cliquer sur le lien suivant :

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

Foire aux questions sur les OLD : https://www.communesforestieresfrance.fr/une-foire-aux-questions-obligations-legales-debroussaillement-old-4_3449.php